



Stratégie de communication dans le domaine du changement climatique et des forêts

AEDD/AGCC-MALI 2 - CC BENEFICIARIES 2013 - LOT 6 : ENVIRONNEMENT
EUROPEAID/132633/C/SER/MULTI



Plan d'action de communication 2.3

Validation et diffusion du répertoire des espèces forestières du Mali

1. INTRODUCTION

Ce plan d'action porte sur la finalisation et la validation du répertoire national des espèces forestières élaboré par la Cellule de gestion du Système d'Information Forestier (SIFOR) de la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF). Il porte également sur sa diffusion auprès des structures étatiques, des partenaires techniques et de recherche au niveau national et des services techniques, les instituts et structures de formations et des cadres de concertation au niveau régional. Des sessions de sensibilisation sur la richesse en essences ligneuses, l'utilité des espèces et la nécessité de protéger les espèces menacées de disparition accompagneront ces actions. .

2. CONTEXTE

Le Mali, à ce jour, ne dispose pas d'un répertoire national des espèces forestières. Des inventaires forestiers nationaux effectués dans le cadre du Programme Environnemental d'Appui à la Lutte Contre la Désertification (PEALCD) dans les trois régions du nord (2006-09) et dans le cadre du programme Alliance Globale contre le Changement Climatique au Mali, phase 1 (AGCC Mali 1) dans les quatre régions du sud (2013-14), ont permis de lister les espèces forestières ligneuses existantes au niveau du pays.

En 2016, l'équipe de la Cellule de gestion du SIFOR a rassemblé ces informations dans un seul répertoire et a complété les informations manquantes, en travail d'équipe entre plusieurs spécialistes. Cette version du répertoire est disponible et contient des informations sur l'identification, la distribution spatiale, le mode de reproduction et les conditions de propagation des principales espèces forestières sur l'ensemble du territoire du Mali. L'identification des espèces inclut la famille, le genre, les noms (scientifiques, français, langues locales), la description botanique, la phénologie, l'écologie et les pratiques et connaissances en matière d'utilisation socio-économique et culturelle.

Le répertoire nécessite une dernière relecture, quelques compléments en image et une validation officielle par les structures indiquées de la DNEF, et autres structures avant de procéder à sa mise en forme définitive et sa diffusion.

La mise en œuvre du plan est assurée par la Cellule de gestion du SIFOR de la DNEF.

3. OBJECTIFS

L'objectif global est de renforcer la prise de conscience pour la protection et sauvegarde de la diversité biologique floristique au niveau national et local en disposant d'un répertoire national des espèces ligneuses qui permettra :

- de faire connaître la richesse forestière existante et de mieux suivre et protéger les espèces forestières menacées de disparition ;
- de diffuser des connaissances sur l'utilité et l'utilisation des espèces ligneuses du Mali, notamment dans les domaines de la pharmacopée traditionnelle, de la sauvegarde des espèces forestières et de la sécurité alimentaire.

Les objectifs spécifiques visent à :

- Disposer du répertoire national validé des espèces ligneuses du pays contenant des informations sur l'identification, la distribution spatiale, le mode de reproduction et les conditions de propagation des principales espèces forestières sur l'ensemble du territoire du Mali.
- Mettre le répertoire à disposition d'un public large au niveau national et régional.
- Dispatcher des formations / sessions de sensibilisation auprès des structures étatiques, des partenaires techniques et de recherche au niveau national, les instituts et structures de formations, des services techniques et des cadres de concertation au niveau régional pour une prise de conscience et un transfert de connaissances sur la richesse ligneuse, l'utilité des espèces et la nécessité de protéger les espèces menacées de disparition accompagneront ces actions.
- Permettre à la Cellule de gestion du SIFOR d'entreprendre des mise à jour pour alerter l'opinion nationale sur les évolutions et les tendances des espèces forestières.

4. RÉSULTATS ATTENDUS

- Le répertoire national des espèces ligneuses du pays contenant des informations sur l'identification, la distribution spatiale, le mode de reproduction et les conditions de propagation des principales espèces forestières sur l'ensemble du territoire du Mali est finalisé et validé par des spécialistes de la DNEF et le comité scientifique du SIFOR.
- Après une mise en forme, le répertoire national des espèces ligneuses du pays est mis à la disposition d'un public large au niveau national et régional, en copie dure (500 exemplaires) et en ligne (sites internet du Ministère en charge de l'Environnement, de la DNEF/SIFOR, de l'AEDD, le Portail National Changement Climatique et d'autres sites identifiés).
- Les structures étatiques, les partenaires techniques et de recherche au niveau national et les services techniques et les cadres de concertation au niveau régional ont été formés et sensibilisés sur la richesse ligneuse. L'utilité des espèces et la nécessité de protéger les espèces menacées de disparition accompagneront ces actions.
- La Cellule de gestion du SIFOR a constitué et actualise la base de données des espèces forestières mise en place pour alerter l'opinion national sur les évolutions et les tendances des espèces forestières.

5. ACTIONS CLÉS

Les actions clés sont les suivantes :

- La version du répertoire actuellement disponible est améliorée, par une commission de relecture regroupant les spécialistes de la DNEF et le comité scientifique du SIFOR. Dans la mesure du possible, ce répertoire inclura des annexes avec les potentiels, les espèces ligneuses menacées par région et une fiche de renseignement standardisée sur les espèces forestières permettant d'actualiser la situation des espèces par commune, cercle et région.
- Le répertoire est validé par une commission de relecture regroupant les spécialistes de la DNEF et le comité scientifique du SIFOR.
- La mise en forme du répertoire est développée et validée par la commission de relecture de la DNEF et le comité scientifique du SIFOR.
- Les sites internet susceptibles d'héberger le répertoire national des espèces ligneuses du Mali sont identifiés.
- Les destinataires des copies dures du répertoire sont identifiés.
- Les données du répertoire sont sauvegardées, mise à jour au niveau de la base de données du SIFOR et utiliser pour alerter l'opinion national sur les évolutions et les tendances des espèces forestières.
- Le répertoire est édité en 500 exemplaires.
- L'existence du répertoire et sa diffusion sont annoncées dans le média, lors d'une journée consacrée à l'environnement.
- Les destinataires des copies dures du répertoire reçoivent le répertoire.
- Les répertoires édités sont distribués auprès des destinataires préalablement listés et la version électronique du répertoire est mise en ligne sur les sites identifiés et est facilement accessible et téléchargeable.
- La diffusion, la réception et l'utilisation du répertoire sont suivies par la DNEF.
- Les informations reçues des fiches de renseignement standardisées sur la situation actualisée des espèces forestières par commune, cercle et région sont intégrées dans la base de données du répertoire nationale au niveau de la Cellule de gestion du SIFOR.

6. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Les actions d'accompagnement sont les suivantes :

- Pour faire connaître le contenu du répertoire et pour sensibiliser les utilisateurs sur la richesse ligneuse, l'utilité des espèces et la nécessité de protéger les espèces menacées de disparition, une série de sessions de restitution et de sensibilisation est organisée par les personnes ressources compétentes :
 - au niveau national : le Centre de formation pratique forestier de Tabakoro, le Haut Conseil de Collectivités, les Institutions d'Éducation Supérieure Nationales.
 - au niveau régional : les Directions Régionales des Eaux et Forêts, les CROCSAD, les collectivités (selon les opportunités qui se présentent), les ONG intervenant dans le domaine de l'environnement.

7. IMPACTS ATTENDUS

La mise à disposition du répertoire national des espèces forestières, les actions de sensibilisation qui accompagnent cette diffusion et la constitution et l'actualisation d'une base de données au niveau de la Cellule de gestion du SIFOR contribueront à un éveil des consciences des lecteurs sur la richesse ligneuse du pays et à identifier des actions concrètes de protection et de développement des espèces forestières en voie de disparition, dans l'objectif de maintenir la biodiversité forestière.

8. MÉTHODOLOGIE

Les étapes de réalisation de ce plan d'action de communication s'articuleront autour de :

- la finalisation, la validation et la diffusion du répertoire national des espèces ligneuses ;
- la diffusion en ligne sur des sites internet ;
- la sensibilisation pour un éveil des consciences sur la richesse ligneuse du pays ; et
- le suivi des espèces forestières au Mali.

Public ciblé

Le répertoire national des espèces ligneuses est destiné à un public national et international divers : les projets et programmes de développement, les services techniques, les Agences de Développement, les Collectivités Territoriales, les institutions de formation et de recherche, les ONG etc.

Plus spécifiquement, il constitue un document de base pour tout forestier du pays, étant en poste ou en formation.

Type de communication

Le répertoire national des espèces ligneuses est une communication scientifique directe vers un public élargi et une communication institutionnelle et éducative vers les forestiers du pays.

Les canaux de communication

Afin que le public élargi puisse facilement avoir accès au répertoire national des espèces ligneuses, une version téléchargeable sera mise en ligne sur des sites internet nationaux ayant une bonne visibilité.

La DNEF mettra des copies imprimées du répertoire à disposition des forestiers en poste (265). Le Centre de formation pratique forestier de Tabakoro mettra des copies imprimées du répertoire à disposition des forestiers en formation. Il sera également utile d'introduire le répertoire dans le dispositif de lecture obligatoire au niveau de l'Éducation Nationale, les chercheurs, les Ministères, les universités, bibliothèques, pharmacopée traditionnelle.

L'existence du répertoire et sa diffusion seront annoncées dans les médias (radio/télévision) et lors d'une journée consacrée à l'environnement. Des sessions de sensibilisation sur la richesse ligneuse, l'utilité des espèces et la nécessité de protéger les espèces menacées de disparition accompagneront ces actions.

Les messages clés

« Le patrimoine forestier, c'est la richesse du Mali. Mieux le connaître, c'est mieux savoir le protéger et l'utiliser ! »

9. ÉLÉMENTS DE MISE EN ŒUVRE

Durée de réalisation : La durée estimée pour réaliser le répertoire national des espèces ligneuses est de 10 mois

Étape actuelle de réalisation : L'étape de réalisation au niveau du répertoire national des espèces ligneuses est celle de l'élaboration détaillée..

Planning de la mise en œuvre et le budget

Étapes						
N°	Description étape	Début / fin	Progrès	Budget (FCFA)	Financement	Indicateurs
1	Finalisation du répertoire national des espèces forestières	08-10.2019 (5 jours, 15 personnes)	80 %	400.000	AGCC Mali 2	Le répertoire finalisé répond aux standards scientifiques
2	Validation du répertoire	10.2019 (1 jour, 50 personnes)	0 %	400.000	AGCC Mali 2	Le répertoire répond aux standards scientifiques et est validé par une commission de relecture DNEF et le comité scientifique du SIFOR
3	Mise en forme du répertoire	11.2019	0 %	3.000.000	Partenaires	La mise en forme est validée par la commission de relecture DNEF, le comité scientifique du SIFOR, le BACD/DNEF et l'AGCC Mali 2
4	Edition du répertoire en 500 exemplaires	12.2019	0 %	17.500.000	Partenaires	La qualité et le nombre de documents édités sont respectés
5	Identification sites internet et destinataires répertoire	12.2019	0 %	-	Cellule de gestion SIFOR et BACD/DNEF	Les sites internet identifiés ont une bonne visibilité et les documents placés sont facilement accessibles et téléchargeables
6	Constitution d'une base de données des espèces forestières	10-12.2019	20%	-	Cellule de gestion SIFOR	La base de données des espèces forestières est fonctionnelle
7	Diffusion du répertoire; annonces dans le média	01.2020 et lors journée environnement	0 %	500.000	DNEF et partenaires	Nombre de messages diffusés. Nombre de lecteurs, auditeurs touchés
9	Sensibilisation, actions d'accompagnement	03-06.2020	0 %	900 000	DNEF et AGCC Mali 2, lors d'autres missions	Nombre de sessions de restitutions organisées par les personnes formées. Nombre des émissions radio rurales diffusées sur ces sujets.

Total: 23.100.000 FCFA

10. SUIVI

Suivi d'impact annuel		
2020	DNEF/DEPSE AGCC Mali 2	L'utilisation effective du répertoire (enquête) Nombre d'informations actualisées reçues intégrées dans la base de données des espèces ligneuses par le SIFOR
2021	DNEF/DEPSE	
2022		
2023		

11. DOCUMENTATION DE RÉFÉRENCE ET LIENS AVEC LES POLITIQUES ET STRATÉGIQUES EN COURS

Référence: Version draft (PDF et Word) du répertoire national des espèces ligneuses.

Lien avec les objectifs stratégiques de la CDN du pays :

L'objectif stratégique en lien avec la Contribution Déterminée Nationale du pays (CDN Mali) est d'informer sur l'état et l'utilisation actuelle des espèces forestières au Mali.

Lien avec les impacts attendus en lien avec la CDN du pays :

Impacts attendus	1 impact indirect 2 impact direct faible 3 impact direct fort
1 Séquestration CO2	1
2 Réduction des émissions de GES (CO2)	1
3 Réduction bois énergie et transition vers les énergies renouvelables	
4 Protection et gestion des zones boisées	2
5 Mesures d'adaptation au changement climatique	1
6 Social et économique: genre et création d'emplois	

Lien avec les ODD :

L'élaboration du répertoire national des espèces ligneuses contribue à l'ODD no.13.1 et 15.1.

Lien avec les objectifs stratégiques de la PNF :

« Permettre une meilleure protection des espèces en voie de disparition ».

Lien avec les axes stratégiques de la PNF :

L'élaboration du répertoire national des espèces ligneuses contribue à l'axe no.10 de la PNF: « Gestion et diffusion des informations sur l'état des ressources forestières du pays ».

Lien avec des stratégies et politiques (inter)nationales :

L'élaboration du répertoire national des espèces ligneuses vise la protection des espèces ligneuses en voie de disparition et s'inscrit en ce sens dans la politique nationale de la conservation de la biodiversité (2014) dont le sixième rapport vient d'être validé en janvier 2019.

12. PORTAGE DU PLAN

Structure porteuse: CG-SIFOR/DNEF

Point focal: Cheikh Oumar TRAORE

Tél: 76311300 / 66769016

Mail: trakacho@gmail.com

Partenaires associés: AGCC Mali 2, DEPSE/DNEF, BACD/DNEF

Dernière mise au point: le 05/07/2019

Jonas DIARRA, personne ressource

Cheick Oumar Karamoko TRAORE, SIFOR